

Définir les usages numériques ***Pour tous les usagers de l'école***

Depuis 2004, les règlements intérieurs des écoles doivent comporter une charte aux usages numériques pour protéger les utilisateurs au sein de l'école. L'exploitation des ENT de plus en plus régulière et massive, doit renforcer l'implication de chacun et notamment des représentants légaux.

Les Chartes d'utilisation du numérique à l'école sont à destination :

- des parents : en tant que responsables de l'élève, ils sont des correspondants et usagers réguliers des ENT et doivent être informés des usages numériques de leur enfant à l'école
- des élèves : la charte définit un ensemble de règles à respecter pour utiliser le numérique dans l'école et hors temps scolaire.

En 2023, la Charte pour l'Education à la Culture et la Citoyenneté Numériques permet d'aborder les enjeux sociaux, culturels et environnementaux autour du numérique à l'école. Elle est organisée en trois parties :

- **Faire du numérique un espace d'émancipation et d'inclusion,**
- **Faire du numérique un espace de droit,**
- **Faire du numérique un espace de vigilance.**

L'Ecole et les équipes pédagogiques se doivent de protéger les élèves en les préparant, en les conseillant dans leur utilisation du numérique, d'internet et des réseaux sociaux.

Charte d'usage
du numérique (annexe au RI)

Charte d'usage
du numérique (élèves)

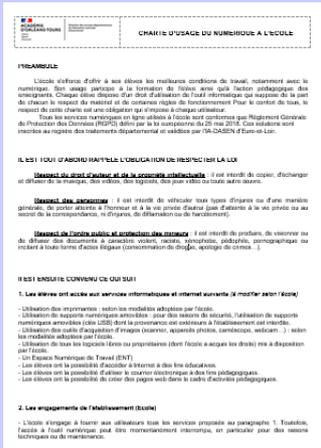
Charte pour l'Education à la
culture et la Citoyenneté
Numériques

Règlement-type
Départemental

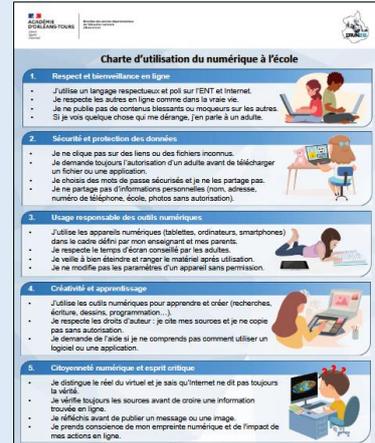
Protéger les données
des élèves



Charte d'usage du numérique à l'école (Annexe au règlement intérieur)



Charte d'usage du numérique à l'école (élèves)



Une charte d'utilisation du numérique doit être établie dans chaque école et **annexée au règlement intérieur** (Circulaire n°2004-035 du 18 février 2004). Elle est **présentée en conseil d'école** dans le cadre d'une information globale des familles sur les enjeux du numérique.

Cette charte doit être **expliquée et détaillée** aux élèves par l'équipe pédagogique. Elle est par ailleurs affichée dans l'école. C'est un élément de référence lors des séances pédagogiques.

Charte pour l'Éducation à la culture et à la citoyenneté numériques Préparer les élèves à devenir des citoyens



La charte pour l'Éducation à la culture et à la citoyenneté numériques offre un cadre complet pour aborder les enjeux essentiels liés à l'utilisation des technologies. De la **protection de la vie privée** à la **lutte contre le cyberharcèlement**, en passant par la promotion de la **créativité** et de la **pensée critique**, chaque article de cette charte offre une opportunité d'engager les élèves dans des échanges enrichissants et des activités pédagogiques.

En travaillant sur les **14 articles** de la charte, vous permettrez à vos élèves de développer les compétences essentielles pour réussir dans un monde numérique en constante évolution.



Ce guide d'accompagnement interactif vise à guider la communauté éducative dans la mise en place de la Charte pour l'éducation à la culture et à la citoyenneté numériques. Il offre des explications détaillées, des exemples concrets et des outils visuels pour soutenir les enseignants et les élèves dans ce domaine crucial.

Une demande, une information ? Contactez votre Enseignant Référent aux Usages du Numérique de circonscription :
Cécile GOREAU (IEN Chartres II mission numérique) : Cecile.Goreau@ac-orleans-tours.fr
Les eRUN d'Eure-et-Loir